



Assemblée Générale Modificatrice suivie de l'Assemblée Générale Élective du Comité Régional U.L.M. CORSE

PREAMBULE

Sur convocation en date du 18 décembre 2016, l'Assemblée Générale Modificatrice suivie de l'Assemblée Générale Elective du comité régional corse d'ULM Corse s'est réunie le samedi 21 janvier 2017 à 14 heures sur l'aérodrome de Ghisonaccia Alzitone.

Le Président, Alain QUILICI, accueille les membres présents ou représentés et leur rappelle les éléments contenus dans la convocation des Assemblées de ce jour. Conformément à l'article 5 des statuts, l'assemblée générale se compose des représentants des groupements sportifs (associations loi de 1901, sociétés à but lucratif) affiliés à la F.F.PL.U.M. en 2016. Ces représentants doivent être munis de leur licence fédérale 2017 (ou, à défaut, d'un justificatif de leur demande de licence). Les représentants disposent d'un nombre de voix déterminé selon le barème suivant : 1 voix pour au moins 2 licenciés, 2 voix de 3 à 10 licenciés, 3 voix de 11 à 30 licenciés, 4 voix de 31 à 80 licenciés, 5 voix au-delà.

Peuvent également assister à l'assemblée générale, avec voix consultative, les membres domiciliés dans la région et adhérant à la F.F.PL.U.M. à titre individuel.

A la suite de ce préambule, le Président constate que sont présents ou représentés avec droit de vote :

PARTICIPATION

Membres du comité directeur

Présents : Alain QUILICI (Président), Yves CORONE (Trésorier), Jean Laurent SANTONI (Secrétaire)

Clubs et sociétés

6 clubs actifs sont répertoriés dans la région et représentent un total de 7 voix potentielles.

Présents ou représentés : 5 sur 6, dont 5 votants représentant 7 voix

STRUCTURES	Représentant	Nb. De licenciés	Nb. de voix validées
2005 CORSE ULM	Alain QUILICI	8	2
2009 LES CHEVALIERS DU CIEL	François AMBROSI	1	0
2010 AIRSCAPADES ECOLE	Yves CORONE	42	4
2012 LES ULM DE CORTE	Jean Luc FOUILLOT	1	0
2013 CORSICA AERO	Philippe VINCENTE	1	0
2014 AIRSCAPADES CLUB	Laurent DURIANI	2	1

Présents avec pouvoir de vote :

Mr Alain QUILICI (Président du CR et Président Corse ULM, 8 licenciés, 2 voix)

Mr Yves CORONE (responsable Airscapades Ecole Paramoteur, 42 licenciés, 4 voix)

Mr Laurent DURIANI (responsable Airscapades Club Paramoteur, 2 licenciés, 1 voix)

Avec 3 représentants sur 3, le quorum est atteint pour procéder aux Assemblées Générales.

Présents sans pouvoir de vote :

Jean Luc FOUILLOT (Les ULM de Corté)

Philippe VINCENTE (Corsica Aéro)

Fabrice VERRIERE (Corsica Aéro)

Gérard RENUCCI (propriétaire VL3 basé à Ghisonaccia)

Sébastien MARIINI (Paramoteur)

10 117

Assemblée Générale Extraordinaire Modificatrice et Assemblée Générale Élective

Daniel DEMIRHAN (Pendulaire Hydro FIB 582 Polaris)
 Denis NICOLAÏ (Pendulaire basé à Porto Vecchio)
 Jérôme COLI (Pendulaire basé à Porto Vecchio)
 Guillaume PICOT LA BEAUME (contrôleur aérien BA 126 Solenzara).

Ordre du jour

Assemblée Générale Modificatrice :

- Adoption des nouveaux Statuts et du nouveau règlement intérieur
- Rapport moral et financier 2016

Assemblée Générale Elective :

- Démission du Comité Directeur
- Constitution de la commission électorale
- Présentation des Candidats
- Élection à bulletins secrets / Dépouillement / Résultats
- Constitution et présentation du nouveau Comité Directeur et du bureau

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE MODIFICATRICE

Première résolution

Le Président expose que dans le cadre de la réforme territoriale, la FPLUM a réorganisé ses Comités régionaux selon les directives du Ministère des Sport, qui est notre Ministère de tutelle. Ceci nous a conduit à modifier nos statuts et règlement intérieur.

Il présente le texte des statuts modifiés et le règlement intérieur. Il précise que la modification des statuts a été l'occasion de formaliser le déplacement du siège associatif décidé par le Comité Directeur de l'aérodrome de Corte à l'aérodrome de Ghisonaccia. En conséquence l'indication du siège fixé à l'article 1 des statuts est le suivant : « Elle a son siège Aérodrome de Ghisonaccia, c/o Jean -Laurent Santoni, Village, 20242 Pietroso »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Votants : 3 Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Deuxième résolution : Rapport Moral

Le Président procède au rapport moral et dresse le bilan de sa quatrième année de mandature. Il reconnaît que comme d'autres régions à faible nombre de licenciés, le Comité Régional est peu actif, mais le bureau du CR veille et saura réagir en cas de besoin comme cela a été le cas par le passé avec les modifications d'espaces aériens.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Votants : 3 Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Troisième résolution : Rapport financier

Mr QUILICI passe la parole à Mr CORONE, trésorier. Mr CORONE détaille la comptabilité du CR sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les produits sont composés de la subvention reçue de la FFPULM. Les charges sont composées de deux dépenses d'aides, à savoir participation aux rencontres, en particulier la COPPA et aide à la formation des jeunes femmes pilotes. Il en résulte un total des disponibilités (banque et caisse) s'établissant à un solde positif de 6.502,34 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Votants : 3 Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Handwritten signature/initials

Assemblée Générale Extraordinaire Modificatrice et Assemblée Générale Élective

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Quatrième résolution : élections

Le Président expose que conformément aux statuts, le mandat du Comité Directeur expire au 31 mars au plus tard qui suit les Jeux Olympiques d'été. En conséquence, lors de la présente Assemblée Générale tout le Comité Directeur est démissionnaire et il faut en conséquence procéder à une élection pour le renouveler.

Le Président expose que des appels à candidature ont été réalisés, appels formalisés dans un formulaire d'inscription en ligne mis à disposition par la FFPLUM. Il dépose sur la table le relevé des actes de candidatures et fait observer que les dispositions statutaires stipulent que Le Comité régional est administré par un Comité directeur, composé pour la Corse au maximum de cinq (5) membres (l'effectif étant égal au nombre de départements composant la région additionnée de trois (3) et il doit comporter une ou plusieurs femmes en fonction du nombre de licenciées féminines. Toutefois, en l'absence d'autres candidatures que les membres du CR précédent, il n'y a pas de candidature représentant le département de Corse du Sud ni de représentant féminin.

Le Président met à la disposition des membres présents et représentés les bulletins de vote comportant les noms des trois candidats ayant fait acte de candidature, et après une brève présentation de ceux-ci, passe à l'élection à bulletin secrets.

Après dépouillement, les résultats sont proclamés et il est passé à la constitution et la présentation du nouveau Comité Directeur et du Bureau, ce qui a lieu comme suit :

Comité Directeur

DEPARTEMENT		NOM	PRENOM	N° STRUCTURE	NOM STRUCTURE
2A Corse du Sud	1				Pas de candidature
	2				
2B Haute Corse	3	QUILICI	Alain	2005	CORSE ULM
	4	CORONE	Yves	2010	AIRSCAPADES ECOLE
	5	SANTONI	Jean Laurent	2005	CORSE ULM

Membres élus du Bureau

Alain QUILICI (Président), Yves CORONE (Trésorier), Jean Laurent SANTONI (Secrétaire)

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Votants : 3 Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Divers échanges ont lieu entre les différents participants relatifs aux actions à venir : les bonnes relations avec la BA 126 à Solenzara et les évolutions des espaces aériens ; le développement de l'enseignement avec de nouveaux instructeurs pendulaires et 3 axes, ainsi que le développement du BIA ULM ; le développement d'un site internet et une plus grande diffusion de l'information ULM afin d'attirer de nouveaux membres ; la participation de membres corses au Tour ULM 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, personne n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 17H et le procès-verbal d'assemblée est signé par deux membres du Bureau.

Le Président Alain QUILICI	Le Secrétaire Jean Laurent SANTONI
	